

Trousse d'élaboration de votre politique de placement



Jean-Philippe Bernard, FCSI^{MD}, CIM^{MD}

Conseiller en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille



**FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE

GRUPE
FINANCIER

BERNARD

Notre équipe

- › **Plus de 50 ans** d'expérience cumulée dans le milieu financier
- › **Gestionnaire de portefeuille CIM** : Notre expertise en gestion de placement à votre porté
- › **Près de 300 clients** dont plus de 80 OBNL
- › Notre double expertise : **OBNL et dirigeants/administrateurs**



Jean-Philippe Bernard, FCSMD, CIMMD
Conseiller en gestion de patrimoine
et gestionnaire de portefeuille
514 871-5081
jeanph.bernard@bnc.ca

Jean Philippe est à la Banque Nationale depuis 1998. Il œuvre auprès d'OBNL, d'associations, d'entrepreneurs et de professionnels depuis 2003, il connaît donc bien leur dynamique d'affaires. Il saura apporter des conseils avisés à votre gestion financière.



Francis Martin
Associé en gestion de patrimoine
514 390-7948
francis.martin@nbc.ca

Francis s'est joint à la Financière Banque Nationale en 2016 et plus récemment a travaillé sous l'ombrelle de Gestion Privée 1859. Il excelle dans sa relation avec les clients au quotidien et offre un service client hors pair.



Olivier Babineau-Jacques, CIMMD
Analyste en placement
514 412-3122
olivier.babineaujacques@bnc.ca

Entré au sein de la Financière Banque Nationale en 2016, Olivier excelle dans sa relation avec les clients au quotidien. Son dévouement profond assure un service client hors pair.



Éric Harvey
Conseiller en sécurité financière
Cabinet d'assurance Banque Nationale¹

Éric et son équipe sauront vous conseiller sur votre programme d'assurance collective pour vos employés en plus de vous offrir des solutions intéressantes dans le cadre de votre programme de dons planifiés.

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine 1, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal, Québec, H3B 2C1

1. Les produits et services d'assurance sont fournis par le Cabinet d'assurance Banque Nationale inc. (CABN). CABN n'est pas membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Les produits d'assurance ne sont pas protégés par le FCPE.

Programme



Module

①

Élaboration d'une politique de placement

- › Devoir des administrateurs
- › La pertinence d'une politique de placement
- › Contenu minimal d'une politique de placement
- › Experts indépendants pour votre politique de placement

Module

②

Grille de positionnement pour OBNL

- › Le défi de la prudence vs l'inflation
- › Allocations suggérées
- › Espérance de rendements des différents actifs

Élaboration d'une politique de placement

Module 1

- › Devoir des administrateurs
- › La pertinence d'une politique de placement
- › Contenu minimal d'une politique de placement
- › Experts indépendants pour votre politique de placement



Devoir des administrateurs



**Devoir d'aptitude
et de connaissance**



**Devoir
de diligence**



**Devoir
de loyauté**



**Obligations
fiduciaires: OBNL
détient des actifs
en fiducie pour le
bien du public**



La pertinence d'une politique de placement

Selon l'Ordre des CPA:

Les exigences en matière de responsabilité éthique vont croissant dans toutes les sphères sociales, et les conseils d'administration des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif (OSBL) et des fondations n'y échappent pas. Leurs membres doivent, plus que jamais, faire preuve de diligence dans la gestion des fonds de leur organisme. Si, donc, vous acceptez de telles responsabilités dans un organisme, comment vous assurer que les fonds soient traités de manière adéquate?

Une représentation appropriée

Très peu d'organismes de bienfaisance ou d'OSBL au Canada ont de véritables énoncés de politique de placement...Les lois régissant les fiduciaires dans certains états des États-Unis sont beaucoup plus rigoureuses que les lois canadiennes, et la transgression de leurs règles expose parfois les contrevenants à de sévères amendes...Ces lois stipulent souvent quel doit être le comportement d'un professionnel prudent et contiennent des précisions relatives à la nécessité d'énoncer une politique de placement et des normes d'information. Heureusement, les tendances amorcées aux États-Unis se propagent souvent au Canada...Une politique de placement appropriée, englobant les principes que nous avons évoqués, peut offrir aux membres du conseil d'un organisme de bienfaisance l'information dont ils ont besoin pour appuyer et, au besoin, défendre la stratégie et les objectifs de placement de l'organisme, et peut contribuer au mieux-être de la collectivité dans son ensemble.

Sommaire: la pertinence d'une politique de placement



Encadre et facilite
votre processus d'investissement



Permettra d'optimiser le
rendement de vos placements

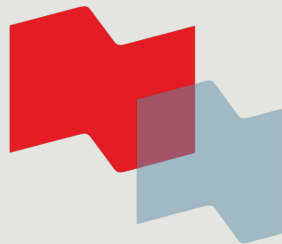


Assure une meilleure gouvernance
des fonds de l'entreprise



Permettra de faire une réflexion
sur la gestion des risques
financiers de l'organisme
dont notamment:

- › Lutte contre l'inflation
- › Qualité de crédit des émetteurs
- › Diversification





Contenu minimal d'une politique de placement

①

Premier niveau

- › Rendement espéré
- › Degré de risque
- › Besoins de liquidités

②

Deuxième niveau

- › % des actifs en revenus fixes ou variables
- › Placements autorisés

③

Troisième niveau

- › Diversification pour réduire le risque global

Grille de positionnement pour OBNL

Module 2



- › Le défi de la prudence vs l'inflation
- › Allocations suggérés
- › Espérance de rendements des différents actifs

Allocations suggérées

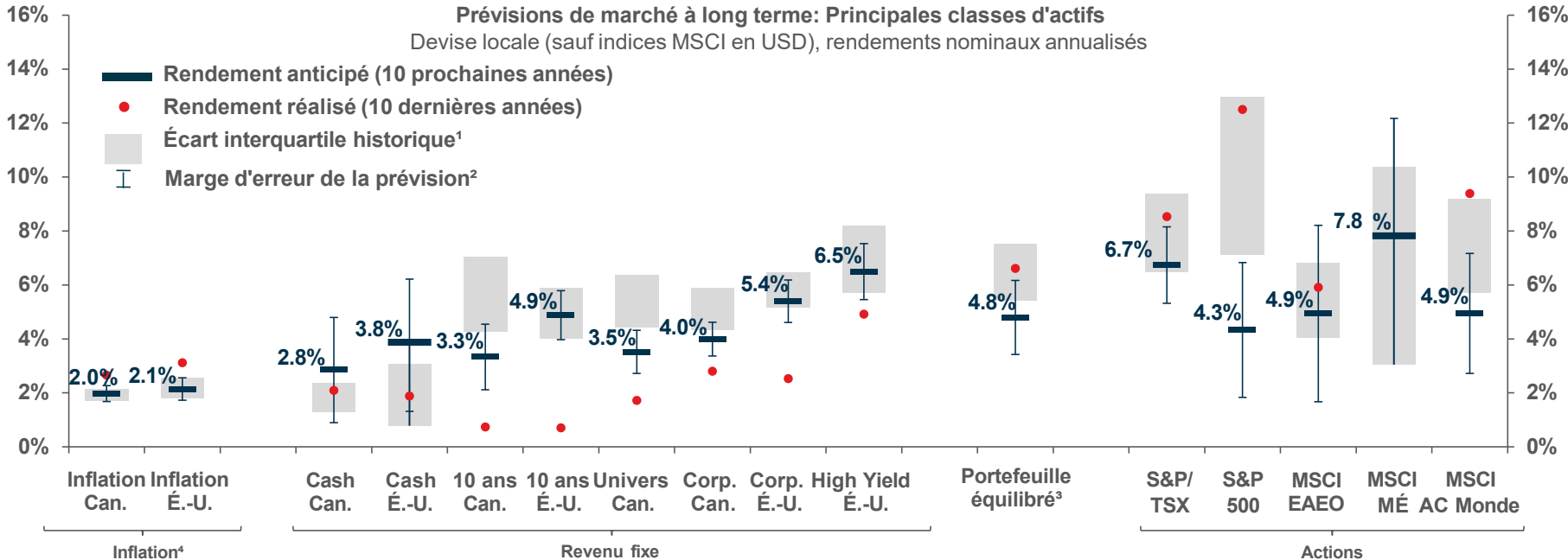
Grille de positionnement

Grille de positionnement		Allocations suggérées ²				
Type de portefeuille	Rendement annuel espéré sur 10 ans ¹	% Revenus fixes (Liquidités/Obligations-CPG)	% Actions	% Alternatifs	Niveau de risque	Plus grande baisse sur 1 an des dernières années
Revenu fixe	3,50 %	100 %	0 %	0%	Faible	-11,8 % (Jan 2022 – Déc 2022)
Revenu	4,20 %	70 à 90 %	5 à 15 %	5 à 15 %	Faible	-10,33 % (Sept 2021 – août 2022)
Conservateur	4,40 %	55 à 70 %	15 à 22,5 %	5 à 20 %	Faible à Modéré	-12,64 % (Mar 2008 – Fév 2009)
Équilibré	4,80 %	35 à 55 %	25 à 40 %	10 à 25 %	Modéré	-17,23 % (Mar 2008 – Fév 2009)
Croissance	5,00 %	15 à 35 %	32,5 à 60 %	10 à 25 %	Modéré à Élevé	-21,37 % (Mar 2008 – Fév 2009)
Croissance Maximale	5,40 %	0 à 15 %	50 à 100 %	15 à 30 %	Élevé	-25,30 % (Mar 2008 – Fév 2009)

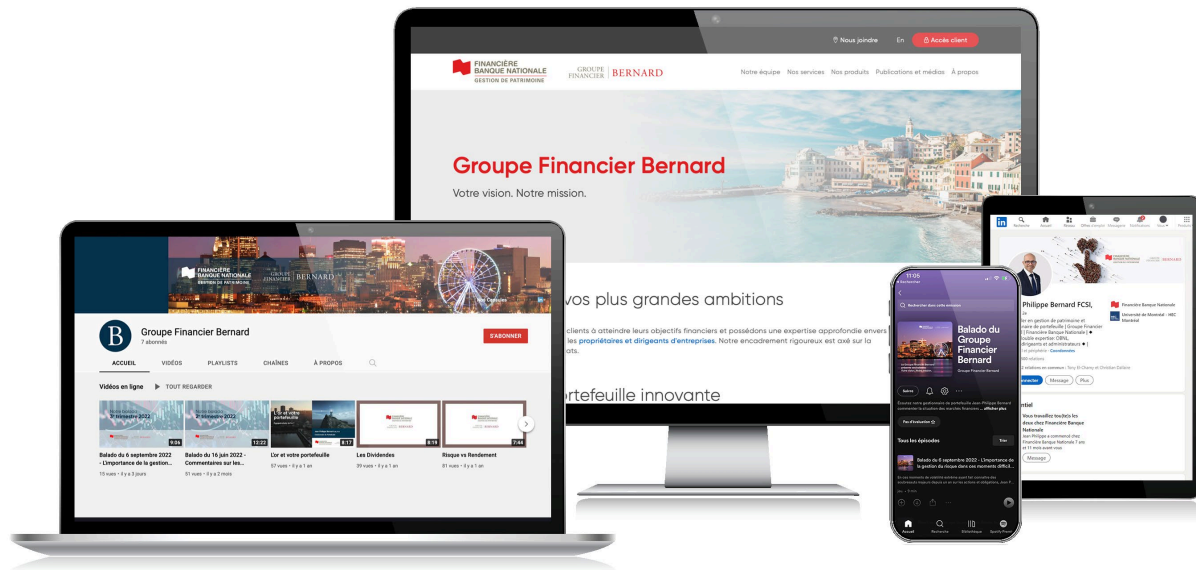
1. Données au 31 mars 2025 selon CIO office Banque Nationale.

2. . Indice ICE BofA Canada Broad Market (Univers Canada) pour les obligations. Indice de référence des actions: 35% S&P TSX, 35% S&P 500, 20% MSCI EAO, 10% MSCI MÉ, en \$ CA.

Prévisions de marché sur 10 ans– Aperçu principaux actifs



Restons en contact



groupebernard.ca



Balado du Groupe Financier Bernard



Groupe Financier Bernard



Jean-Philippe Bernard

Financière Banque Nationale (la Firme) est une filiale en propriété exclusive de Banque Nationale du Canada. Les renseignements contenus aux présentes ont été obtenus de sources que nous croyons fiables mais ne sont pas garantis par nous et pourraient être incomplets. Les opinions exprimées sont basées sur notre analyse et interprétation de ces renseignements et ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation d'offre d'achat ou de vente des valeurs ci mentionnées. La Firme peut agir à titre de conseiller financier, d'agent fiscal ou de souscripteur pour certaines des sociétés mentionnées aux présentes et peut recevoir une rémunération pour ses services. La Firme et/ou ses dirigeants, administrateurs, représentants, associés peuvent être détenteurs des valeurs mentionnées aux présentes et peuvent exécuter des achats et/ou des ventes de ces valeurs de temps à autre sur le marché ou autrement. Avis aux résidents américains : NBF Securities (Corp filiale de l'entreprise, accepte toute la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des conditions susmentionnées. Tout ressortissant américain qui désire effectuer des opérations sur l'un des titres dont il est question aux présentes ne peut le faire que par l'intermédiaire de NBF Securities (Corp. Toute reproduction en tout ou en partie de l'information contenue aux présentes est interdite sans l'autorisation préalable de Financière Banque Nationale. La Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA TSX). La Financière Banque Nationale est membre du Fond canadien de protection des épargnants.